



Définir de nouveaux leviers de financements

3 groupes à la CPS - 1 groupe à Poya
Facilitateurs : Manina TEHEI, Stéphane BALAYRE, Geoffroy WOTLING



Modalités de la redevance n°1

1 | Quelles sources de financements à proposer?

30%

3 600 F de redevance AEP payée par le consommateur domestique/ménage

30%

3600F de redevance Prélèvement sur la ressource payée par les industriels, les gros consommateurs (principe pollueurs/payeurs)

20%

2 400 F de redevance payée par les collectivités (provinces/GNC/Etat)

12 000 F de redevance perçue par le Fonds de l'eau

20%

2400 F de redevance payée par les communes

NB : Comment maintenir une certaine solidarité entre les communes, pour les aider à amener de l'eau partout?

Modalités de la redevance n°1

2 | Quels leviers fiscaux pour alimenter le Fonds de l'eau?

Le fonds de l'eau est déjà alimenté par une quote-part (5%) de la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) et une quote-part (3,5%) de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA)



Type de taxe
(existante ou nouvelle)

Qui paye ?
(contributeurs)

Taxe "Gros consommateurs"

Industriels et Agriculteurs

Taxe Piscines

Propriétaires piscine

Taxe lavage Véhicules

Taxe Numérique/e-commerce

tous les achats par internet

Taxe Producteurs/payeurs (ex: TAP)



Modalités de la redevance n°2

1 Quelles sources de financements à proposer?

Perception de la redevance : GNC pour l'exploitation

++

F de redevance
payée par
pollueurs/rejets direct

-

F de redevance
payée par
ménages (paient peu)

=

F de redevance
payée par
industriels et
entreprises

12 000 F de redevance

perçue par le Fonds de l'eau

+

F de redevance
payée par
importateurs
pollueurs (pesticides,
bouteilles plastique,
...)

+

F de redevance payée par
agriculteurs /pêcheurs /
Industriels
(activité dont l'usage de
l'eau génère un chiffre
d'affaire)

=

F de redevance payée
par Collectivités et
organismes publics..

Modalités de la redevance n°2

2 | Quels leviers fiscaux pour alimenter le Fonds de l'eau?

Le fonds de l'eau est déjà alimenté par une quote-part (5%) de la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) et une quote-part (3,5%) de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA)



Type de taxe

(existante ou nouvelle)

Qui paye ?

(contributeurs)

Montant à lever

(quote part)

Droit d'usage (occupation du domaine public) => quid de l'occupation sur les terres coutumières (TC)

occupant du domaine (quid des habitants des TC)

300 Millions

Taxe sur prélèvement d'eau (ex : surface cultivé, chiffre d'affaire, volume déclaré)

Utilisateurs d'eau

Taxe sur la conso AEP

Abonnés

Taxe pollueurs-payeurs sur l'assainissement ou le rejet, les bouteilles plastiques,...



Modalités de la redevance n°3

1 | Quelles sources de financements à proposer?

1. **Principe d'équité** : la redevance doit s'appliquer à tous
 - a. comment toucher tout le monde, sans créer des déséquilibres, respectueuse de la diversité des activités
 - b. aller chercher une redevance auprès des particuliers + usagers publics + les occupants du domaine public de l'eau + les pollueurs
2. **Répartition équilibrée** : réfléchir à une assiette/seuil si on ne veut pas créer ce déséquilibre, créer une redevance, en fonction du volume et de l'activité => se fixer des règles :
 - a. un seuil plancher : litre d'eau/ pers. par jour
 - b. un plafond : quelles limites? à l'échelle des bassins, de la densité de la pop....
3. **Par des mesures incitatives** : réduire l'assiette s'il y a une bonne gestion
 - a. Favoriser une obligation de résultats sur les activités polluantes plutôt que de la répression
 - b. besoin d'indicateurs de mesures (ex : redevance évolue en fonction du comportement du consommateur)

ATTENTION : Pollution -> engagements de réhabilitation

Afin de répondre à la question 1, il a été préalablement nécessaire d'identifier les enjeux :

- Garantir : 1 - L'accès à l'eau potable à tous et équitablement quel que soit le lieu d'habitation du bénéficiaire
- 2 - La transparence de l'affectation de la redevance

Pour financer

1- La préservation de la ressource	2- L'extraction de l'Eau Brute	3- Le traitement de l'Eau Brute en Eau Potable	4- La distribution de l'Eau Potable
sa connaissance et son entretien	Les infrastructures / Travaux		
La gestion Administrative / RH / Contrôles / Sanctions			

Associé à ces thématiques de l'eau potable, il faut faire apparaître une cinquième thématique : l'assainissement.

Actuellement les thématiques 2 à 5 sont inscrites sur des budgets annexes des communes financés, alimentés par les Taxes d'abonnements et de raccordements que perçoivent ses collectivités.

La thématique 1 est financée principalement par des fonds extérieurs à la NC, européens et métropolitains via des programmes et des contrats de plans de développement.

Ce qui amène à proposer comme sources de financements pour constituer la redevance perçue par le fonds de l'eau pour financer la préservation de la quantité et la qualité de la ressource durablement:

Part communale	Part des Acteurs consommateurs d'eau à titre professionnels (agriculteurs, ...)	Part des acteurs dont l'usage de l'eau génère un chiffre d'affaire (brasserie, hydroélectricité)	Part des Importateurs Pollueurs	Part des pollueurs Rejets dans le milieu
prélèvement à définir par type d'abonnés : Droit d'usage par abonné + un % , répartition de la contribution pouvant être définie par la commune selon l'abonné : Ménages Industries / Entreprises Collectivités / Organismes publics	Droit d'usage forfaitaire + taxe selon le volume de consommation la surface irriguée ou ...	Droits d'usage forfaitaire + taxe selon le volume de consommation ou ...	Taxes sur <u>pesticides</u> bouteilles plastiques, ...	Amendes

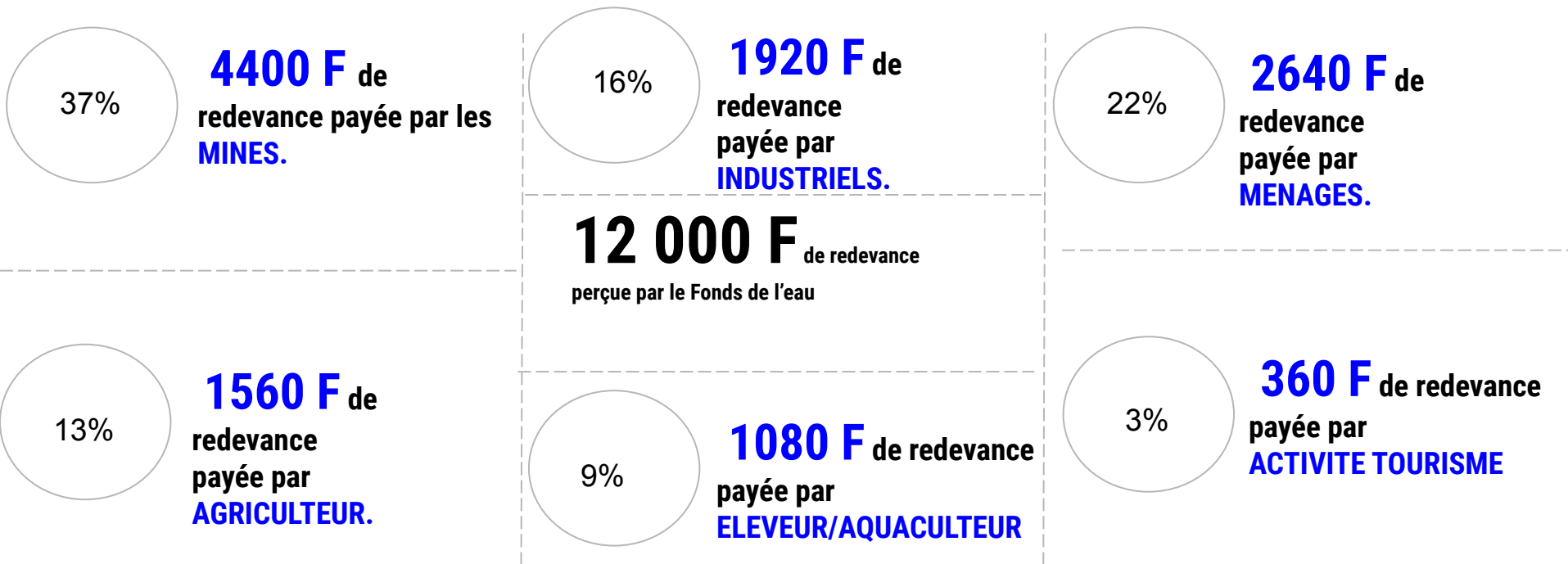


CLÉS DE FINANCEMENTS DES ACTIONS DE LA PEP PAR LES DÉCIDEURS PUBLICS

Compte-rendu des ateliers du **24 mars 2022 à POYA**
Facilitateurs : Geoffroy WOTLING

Modalités de la redevance n°1

1 | Quelles sources de financements à proposer?



Modalités de la redevance n°1

2 | Quels leviers fiscaux pour alimenter le Fonds de l'eau?

Le fonds de l'eau est déjà alimenté par une quote-part (5%) de la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) et une quote-part (3,5%) de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA)



Type de taxe

(existante ou nouvelle)

Qui paye ?

(contributeurs)

Montant à lever

(quote part)

TAXE PRODUITS CHIMIQUES, PHYTOSANITAIRES

**Importateur de
produit**

5% de la valeurs des produits importé

TAXE TABAC

1% de la valeurs des produits importé

TAXE GÉNÉRALE SUR PRODUIT IMPORTATION

1% de la taxe en place

TAXE ANTIPOLLUTION (TAP)

5% de la taxe en place

TAXE SUR LES PISCINES

2% CA des piscines

Synthèse

Pour la redevance, il s'agit de faire contribuer :

Pour un premier groupe

- les consommateurs : contribuables (30%) et professionnels (30%)
- la commune (20%) et les autres collectivités

=> Le sujet de la péréquation tarifaire entre commune se pose

Pour le second groupe

- d'abord, les principaux pollueurs (industriels, importateurs agriculture)
- les entreprises
- les collectivités publiques
- les contribuables (le moins possible)





Synthèse

Pour les taxes, il s'agit de faire contribuer :

Pour un premier groupe

- les grands consommateurs d'eau privés (industrie, agriculture)
- les pollueurs
- les usages ménagers de "luxe" (piscine, lavage de voiture)

Pour le second groupe

- tous les consommateurs ayant un droit d'usage
- les abonnés
- les pollueurs

=> Se pose la question de la consommation de l'eau sur terres coutumières